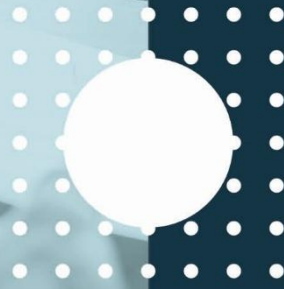




**Le
Grand Ouest
Toulousain**



BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025

Le Grand Ouest Toulousain Agglomération



REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2025

Application agréée E-legalite.com

71_AN-031-243100781-20251218-DEL_2025_27

Table des matières

1. Préambule	3
1.1. Le cadre général	3
1.2. Les éléments de contexte.....	3
2. Le budget 2026 du Grand Ouest Toulousain Agglomération.....	4
2.1. La section de fonctionnement.....	4
2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre	4
Le chapitre 70 : Produits des services	4
Le chapitre 73 : Impôts et taxes	5
Le chapitre 013 : Atténuations de charges.....	5
Le chapitre 74 : Dotations et participations	5
Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante	6
Le chapitre 77 : les produits exceptionnels	6
2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre	7
Le chapitre 011 : charges à caractère général.....	7
Le chapitre 012 : les charges de personnel	8
Le chapitre 014 : atténuations de produits	9
Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante	9
Le chapitre 66 : Les charges financières	10
2.3. La section d'investissement.....	11
2.4. Les recettes d'investissement par chapitre et opérations	11
Le chapitre 024 : Produits de cession.....	11
Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves.....	11
Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement.....	12
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées.....	12
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers	12
2.5. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations	13
Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées.....	13
Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours.....	13
Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers	16
3. Le Budget Annexe – Zones d'activités économiques Génibrat.	17

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour Le Grand Ouest Toulousain Agglomération, elle est disponible sur le site internet de la communauté d'agglomération.

1. Préambule

1.1. Le cadre général

Le budget primitif 2026 du Grand Ouest Toulousain Agglomération retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il est à noter que Le Grand Ouest Toulousain Agglomération vote son budget primitif avant le vote du compte financier unique et ne peut donc inscrire les excédents cumulés des années précédentes puisqu'ils n'auront pas été validés par le vote du compte financier unique. Ils seront réintégrés en cours d'année par le vote du budget supplémentaire.

Les recettes inscrites au budget primitif sont donc les seules recettes prévisionnelles de l'année 2026.

Le budget primitif peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté d'agglomération aux heures d'ouvertures des bureaux.

1.2. Les éléments de contexte

Le budget primitif 2026 a été établi dans le respect des orientations budgétaires débattues en conseil communautaire le 20 novembre 2025 et dans la continuité et le respect des engagements du présent mandat affirmant la volonté de faire de notre territoire un pôle d'équilibre à l'ouest de l'agglomération toulousaine tout en préservant la santé financière de la communauté d'agglomération.

Il intègre principalement les évolutions suivantes :

- En fonctionnement : le cout en année pleine des services mobilités déployés en 2025, l'intégration de la commune de Bonrepos sur Aussonnelle et les augmentations de contributions aux syndicats liés à des projets portés par ces derniers (déploiement des lignes de bus sur le territoire du Grand Ouest pour Tisséo et premiers paiements liés aux rénovations du centre de tri et des unités de valorisation énergétique).
- En investissement, la poursuite du PPI avec notamment le début des inscriptions de la Maison des Habitants Ménude et des travaux du siège mais aussi la poursuite des travaux du schéma directeur cyclable.

2. Le budget 2026 du Grand Ouest Toulousain Agglomération.

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement du Grand Ouest Toulousain Agglomération s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27 328 000 euros. Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communautaires.

GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION : SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Crédits 2024	Crédits 2025	BP 2026	Chapitres	Crédits 2024	Crédits 2025	BP 2026
011 : Charges à caractère général	4 047 000,00	4 378 060,00	4 489 190,00	002 : Excédent reporté fonctionnement	7 363 253,61	10 569 611,29	0,00
012 : Charges de personnel	5 800 000,00	6 000 000,00	6 250 000,00	70 : Produits des services	459 000,00	473 000,00	447 500,00
014 : Atténuation de produits	8 222 753,00	8 173 365,00	8 430 000,00	73 : Impôts et taxes	21 751 300,00	21 820 500,00	23 950 500,00
023 : Virement à section d'invest.	7 014 232,61	10 249 886,29	50 258,00	013 : Atténuation de charges	30 000,00	30 000,00	5 000,00
65 : Autres charges gest. courante	5 885 788,00	5 623 800,00	6 431 552,00	74 : Dotations et participations	2 970 000,00	3 069 500,00	2 905 000,00
66 : Charges financières	119 780,00	162 500,00	172 000,00	75 : Autres produits gestion courante	35 000,00	20 000,00	20 000,00
67 : Charges spécifiques	5 000,00	0,00	5 000,00	77 : Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
68 : Provisions	20 000,00	0,00	0,00		0,00		
042 : Opérat. ordre entre sections	1 500 000,00	1 400 000,00	1 500 000,00	042 : Opérations ordre entre sections	6 000,00	5 000,00	0,00
Total dépenses	32 614 553,61	35 987 611,29	27 328 000,00	Total recettes	32 614 553,61	35 987 611,29	27 328 000,00

2.1.1. Les recettes de fonctionnement par chapitre

Pour la construction de son budget 2026, la communauté d'agglomération a estimé prudemment ses recettes.

Le chapitre 70 : Produits des services

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
70	Produits des services	473 000,00	447 500,00	- 25 500.00	-5%

Les produits des services regroupent :

- la facturation aux communes des services assurés par la communauté de communes au travers du service commun ADS : 275 000 euros
- les régies de recettes des centres sociaux : 7 500 euros
- la régie de recettes des mobilités 5 000 euros
- les recettes liées à la collecte des déchets verts : 160 000 euros

La régie de collecte des déchets verts est en légère baisse du fait d'un moindre recours au service de collecte en porte à porte des déchets verts par suite de perturbations dans le service (un agent en recrutement et de pannes du camion).

La refacturation aux communes du service commun ADS est quant à elle stable.

Le chapitre 73 : Impôts et taxes

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
73	Impôts et taxes	21 820 500,00	23 950 500,00	2 130 000,00	10%

Pour l'exercice 2026, le Grand Ouest Toulousain Agglomération applique une évolution modérée de ses recettes fiscales locales. Le budget est estimé à 23 950 500 € contre 21 820 500 € en 2025, ce qui traduit essentiellement la seule progression des bases d'imposition via l'actualisation forfaitaire et la prise en compte de l'arrivée de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle à compter du 1er janvier 2026 — les taux d'imposition restant inchangés. Aucun relèvement de taux n'est pris en compte.

Les principaux postes de ce chapitre taxes sont donc estimés comme suit :

- La fraction de la TVA nationale en compensation de la TH et la CVAE : 7 350 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 474 000 euros
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18 000 euros
- La taxe additionnelle sur le foncier non bâti : 73 200 euros
- La cotisation foncière des entreprises : 3 318 000 euros
- La taxe sur les surfaces commerciales : 410 000 euros
- Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau : 403 000 euros
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8 240 000 euros
- L'attribution de compensation perçue de la part de la Région : 954 300 euros

Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
013	Atténuations de charges	30 000,00	5 000,00	-25 000,00	-83%

Les atténuations de charges regroupent les recettes perçues par le Grand Ouest Toulousain Agglomération du fait des remboursements d'indemnités journalières de la CPAM.

Le chapitre 74 : Dotations et participations

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
74	Dotations et participations	3 069 500,00	2 905 000,00	-164 500,00	-5%

Ce chapitre regroupe les dotations et participations versées par l'Etat, Citéo et la Caisse d'allocations familiales.

Les dotations d'Etat et les subventions de la CAF (Maison des Habitants et coordination CTG) sont envisagées comme stable. En revanche, les subventions perçues de la part de la Région et l'ADEME sont estimées en baisse car les subventions reçues pour la mise en place de la TEOMi sont quasiment soldées.

Les principaux postes de recettes s'établissent donc comme suit :

- Etat : dotations d'intercommunalité, dotation de compensation, FCTVA sur le fonctionnement, compensations des réformes successives : 2 090 000 euros
- CITEO : 300 000 euros
- Caisse d'Allocations Familiales au titre des centres sociaux : 390 000 euros
- ADEME (subvention mobilités et postes chargés de mission) 100 000 euros

Le chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	20 000,00	0,00	0%

Le chapitre 75 est anticipé comme stable. Les recettes perçues concernent ici certains reversements spécifiques des filières de recyclages.

Le chapitre 77 : les produits exceptionnels

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0.00	0,00%

Il n'y a pas de produits exceptionnels anticipés.

2.2. Les dépenses de fonctionnement par chapitre

Le chapitre 011 : charges à caractère général

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
011	Charges à caractère général	4 378 060,00	4 489 190,00	111 130,00	2.6%

Pour l'exercice 2026, les charges à caractère général s'élèvent à 4 489 190 €, contre 4 378 060 € en 2025, soit une progression maîtrisée de 2,6 %. Cette évolution s'explique principalement par la montée en puissance des services communautaires et la création de nouveaux équipements destinés à accompagner la croissance du territoire.

Parmi les principaux facteurs d'augmentation figurent :

- la mise en service de la nouvelle Maison des Habitants à Fontenilles, qui renforcera la proximité et l'accès aux services pour les habitants,
- le déploiement du service Mobilité, en lien avec les orientations du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) et la volonté de développer des modes de déplacement plus durables,
- l'entretien complet des zones d'activités économiques (ZAE), désormais imputé dans sa globalité sur ce chapitre,
- le renforcement des actions en faveur de la transition écologique, à travers la mise en œuvre du PCAET,
- l'enveloppe budgétaire dédiée à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire, démarche stratégique pour les années à venir.

Enfin, l'intégration de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle au 1^{er} janvier 2026 élargit le périmètre d'intervention de la communauté d'agglomération, ce qui entraîne une adaptation naturelle des dépenses de fonctionnement des services communautaires.

Pour rappel, dans le cadre de l'analyse environnementale du budget, chaque dépense est évaluée selon la méthodologie proposée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE). Cette cotation permet d'identifier l'impact des actions budgétaires sur la transition écologique :

- ▷ Vert : contribution favorable à la transition écologique ou à la réduction des émissions,
- ▷ Rouge : impact défavorable sur l'environnement,
- ▷ Gris : impact neutre ou non significatif,
- ▷ Bleu : action à approfondir, nécessitant une évaluation complémentaire pour déterminer son effet réel,

Cette approche vise à renforcer la lisibilité du budget en matière de durabilité et à orienter les choix de la collectivité vers des politiques plus respectueuses de l'environnement.

L'ensemble des dépenses sont ventilées par services gestionnaires comme suit :

Service	Budget 2026	BUDGET VERT 2026			
Juridique - marchés publics	41 000			100%	
Centres sociaux / MDH	125 800		21%	41%	38%
Espace France Services	4 000			55%	45%
Direction services population	23 500			54%	23%
Voirie	450 000			100%	
Matériel communautaire	7 800			100%	
Bâtiments	273 900		4%	96%	
Fluides	372 500		76%	24%	
Entretien des ZAE	169 000		75%	25%	
PVD	1 475 000	21%	67%	11%	1%
Protection environnement et transition énergétique	97 000	100%		0%	
Mécanique	162 600	1%	3%	96%	
Aires d'accueil	30 000		50%	50%	
Urba-ADS-Planification	45 000				100%
Mobilités	73 820			12%	88%
Logement	51 000				100%
Développement économique	64 990	13%	14%	27%	46%
Informatique	300 530		3%	88%	9%
Communication	96 950		60%	26%	14%
Culture animations	28 000			94%	6%
Direction générale	160 000			100%	
RH - 011	55 800		20%	67%	13%
Administration générale / Finances	180 500			100%	
Dépenses imprévues	200 500				100%
	4 489 190	9%	34%	49%	8%

Le chapitre 012 : les charges de personnel

Chapitre	BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
012 Charges de personnel	6 000 000,00	6 250 000,00	250 000,00	4%

Cette augmentation s'explique tout d'abord par l'impact des mesures gouvernementales annoncées dans les lois de Finances et notamment la hausse de cotisations employeur anticipées pour la CNRACL (+ 90 000 euros) auquel s'ajoute les effets du Glissement Vieillesse Technicité et la hausse anticipée du SMIC.

En complément, la communauté d'agglomération poursuivra son engagement contre la précarité dans l'emploi public en stagiairisant des agents contractuels et maintiendra le déploiement des actions de formation et qualité de vie au travail qu'elle a initié en 2024.

En complément, il est également intégré l'impact en année pleine de décision mise en œuvre en 2025 avec notamment l'ouverture d'une Maison des Habitants à Fontenilles, l'ouverture de la maison des mobilités, le recrutement d'une coordinatrice du contrat local de santé ainsi que d'un conseiller en énergie partagée.

Il est aussi à noter l'intégration des personnels de la Média-Ludo de Fontenilles en année pleine qui, bien que refacturés à la commune de Fontenilles via le service commun, impactent le budget de l'intercommunalité.

Enfin, la collectivité continue de doter les services des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement et au déploiement de ses nouveaux projets. Cela représente, en 2026, deux recrutements supplémentaires :

- **1 technicien réseau dans le cadre de la prise des compétences eau potable, assainissement collectif et eaux pluviales urbaines.**
- **1 agent technique polyvalent pour l'entretien des bâtiments et le matériel communautaire**

Le chapitre 014 : atténuations de produits

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
014	Atténuations de produit	8 173 365,00	8 430 000,00	256 635,00	3%

Les atténuations de produits regroupent :

- Les attributions de compensation versées aux communes : 6 047 000,00 euros
- Le FNGIR : fonds national de garantie individuel des ressources : 2 061 365,00 euros
- Une provision pour imprévus : 321 635.00 euros

Avec les nouveaux transferts de compétence (eau, assainissement, pluvial), ces attributions sont susceptibles d'évoluer. Le montant total sera également impacté par le calcul de l'attribution de compensation et le FNGIR de la commune de Bonrepos-Sur-Aussonnelle, qui est en cours de calcul.

Le chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
65	Autres charges de gestion courante	5 623 800,00	6 431 552,00	807 752,00	14%

Le chapitre 65 regroupe les participations obligatoires et les contributions versées par le Grand Ouest Toulousain Agglomération aux différents syndicats et organismes auxquels la collectivité adhère. Ces dépenses connaissent une progression continue.

Cette évolution traduit une tendance structurelle à la hausse, sur laquelle notre collectivité dispose de marges de manœuvre très limitées. En effet, ces participations sont déterminées par les syndicats eux-mêmes, en fonction de leurs programmes d'investissement et de leurs charges de fonctionnement.

Cette inflation des contributions s'inscrit dans un contexte de désengagement progressif d'autres collectivités, notamment du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, confronté à des budgets de plus en plus contraints. En conséquence, les syndicats répercutent une part croissante de leurs charges sur les intercommunalités membres, accentuant la pression financière. C'est le cas concernant la participation au SMEA Réseau 31 qui double entre 2024 et 2026 du fait du soutien à l'étiage de l'Aussonnelle.

Enfin, les deux principales cotisations que verse la communauté connaissent des hausses importantes en 2026 :

- Tisséo collectivités : le paiement à Tisséo Collectivités s'accroît conformément aux engagements pris par le conseil communautaire en 2023 (délibération 2023-248). Cette augmentation de 408 000 euros est corrélée à l'ouverture de nouveaux services de bus ou à l'augmentation de fréquence sur le territoire en septembre 2025.
- DECOSET : les paiements à DECOSET sont également envisagés en forte hausse (+611 000 euros) du fait d'une part d'un accroissement des coûts d'exploitation notamment lié aux évolutions fiscales et d'autres part aux investissements importants qu'assume le syndicat (rénovation du centre de tri, rénovation des unités de valorisation énergétique...)

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Participations aux syndicats et associations : 598 400 euros
- Cotisation à DECOSET : 3 500 000 euros
- Cotisation à Tisséo collectivités : 1 744 307 euros

Les autres postes concernent les indemnités des élus, les subventions aux associations, les reversements au Muretain Agglo pour la gestion de l'aire d'accueil de Frouzins-Plaisance du Touch, des frais de logiciels et une provision pour imprévus.

Le chapitre 66 : Les charges financières

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en Euros	Evolution en %
66	Charges financières	162 500,00	172 000,00	9 500,00	3 %

Les charges financières sont en légère hausse du fait de l'emprunt débloqué en 2025 produira ses premiers effets à compter de 2026.

2.3. La section d'investissement

La section d'investissement du Grand Ouest Toulousain Agglomération s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 9 610 950,00 euros. Le budget d'investissement regroupe l'ensemble des dépenses qui permettent au Grand Ouest Toulousain Agglomération d'accroître son patrimoine avec notamment les dépenses d'équipement ou le remboursement du capital de la dette.

GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION : SECTION D'INVESTISSEMENT 2026							
Dépenses				Recettes			
Chapitres	Crédits 2024	Crédits 2025	BP 2026	Chapitres	Crédits 2024	Crédits 2025	BP 2026
001 : Solde d'exécution d'investisse	0,00	240 786,05		001 : Solde d'exécution investisse	1 875 167,18	0,00	
040 : Subv d'invest. transférées con	6 000,00	5 000,00		021 : Virement de la section de fon	7 014 232,61	10 249 886,29	54 058,00
041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00		024 : Produits de cession	35 000,00	0,00	
204 : fonds de concours	360 000,00	100 000,00	150 000,00	040 : Amortissement des immobilis	1 500 000,00	1 400 000,00	1 500 000,00
20 : Immobilisations incorporelles				041 : Opérations patrimoniales	100 000,00	100 000,00	
21 : Immobilisations corporelles	11 331 761,30	15 856 475,29	8 473 950,00		0,00		
23 : Travaux en cours				10222 : FCTVA	350 000,00	350 000,00	200 000,00
26 : Participations	53 452,00	0,00		1068 : Excédent de fonctionnement	0,00	2 000 000,00	
27 : Autres immobilisations fin	0,00	349 501,67	0,00	13 : Subventions	464 778,00	731 566,54	0,00
16 : Remboursement d'emprunt	513 037,00	408 050,00	487 000,00	16 : Emprunts	1 025 072,51	2 228 360,18	7 356 892,00
4581 : Opérations sous mandat - D	500 000,00	500 000,00	500 000,00	4582 : Opérations sous mandat - R	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	0,00	0,00					
Total dépenses d'investissement	12 864 250,30	17 559 813,01	9 610 950,00	Total recettes d'investissement	12 864 250,30	17 559 813,01	9 610 950,00

2.4. Les recettes d'investissement par chapitre et opérations

Le chapitre 024 : Produits de cession

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
024	Produits de cession	0,00	0,00	0,00	0%

La communauté n'anticipe pas de recettes de cession en 2026.

Le chapitre 10 : Les dotations, fonds divers et réserves

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
10222	FCTVA	350 000,00	200 000,00	-150 000,00	-43%

Dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2026, le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour les collectivités locales verrait notamment un ajustement du calendrier de versement : le remboursement étant désormais rétabli sur les dépenses en N-1 pour les EPCI.

Les estimations en matière de FCTVA sont donc évaluées prudemment.

Le chapitre 13 : Les subventions d'investissement

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
13	Subventions r	731 566,54	0,00	-731 566,54	-100%

Pour l'exercice 2026, aucune inscription budgétaire n'a été portée sur le chapitre 13 relatif aux subventions d'investissement. En effet, l'année 2026 constitue une année blanche pour le dispositif de subvention « Pool routier » du Conseil départemental. Par ailleurs, aucune notification officielle n'a été reçue à ce jour concernant les dossiers actuellement en instruction auprès des autres partenaires financeurs.

Dans l'attente de confirmations formelles, et conformément au principe de sincérité budgétaire, le montant inscrit au budget primitif 2026 est donc fixé à 0 €. Des ajustements pourront être réalisés en cours d'exercice, lors de décisions modificatives, dès que les notifications de subventions seront connues.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
16	Emprunt	2 228 360,18	7 356 892,00	5 078 531,82	230%

Du fait de l'adoption du budget en décembre, les excédents reportés ne peuvent pas être intégrés au budget primitif 2026. Afin d'assurer l'équilibre budgétaire, un emprunt d'équilibre est donc inscrit à hauteur de 7 356 892 €uros.

Ce montant est provisoire : il sera réajusté à la baisse lors de l'arrêté des comptes 2025 et de la présentation du budget supplémentaire 2026, en fonction du niveau réel des résultats reportés.

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
4582	Opération pour compte de tiers	500 000,00	500 000,00	0,00	0%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

2.5. Les dépenses d'investissement par chapitre et opérations

Le budget d'investissement 2026 est établi, en dépenses, par opérations.

Le chapitre 16 : emprunts et dettes assimilées

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
16	Emprunts	408 050,00	487 000,00	78 950,00	19%

Le Grand Ouest Toulousain Agglomération maintient à niveau les montants inscrits au chapitre 16 relatifs au remboursement du capital des emprunts. Si certains emprunts historiques arrivent à leur terme, leur impact sur la baisse des remboursements est compensé par la souscription de nouveaux financements. En effet, un emprunt de 1 500 000 €uros a été contractualisé en 2023 et débloqué en 2024, et un nouvel emprunt de 2 000 000 euros a été signé en novembre 2025.

L'intégration de ce dernier financement entraîne une augmentation sensible des remboursements annuels, estimée à 78 950 euros, ce qui explique la stabilisation, voire la légère progression, du chapitre 16 pour l'exercice 2026.

Les chapitres 20, 21 et 23 : immobilisations incorporelles, corporelles et travaux en-cours

Chapitre		BT 2025	BP 2026	Evolution en euros	Evolution en %
20-21-23	Etudes-acquisitions-travaux	15 856 475,29	8 473 950,00	-7 382 525,29	-47%

Au sein de ces dépenses il convient de distinguer :

- D'une part les investissements courants qui intègrent les enveloppes d'investissements récurrents de la collectivité et les projets d'ampleur mesurée qui sont arbitrés chaque année (1 278 950,00 euros).
- D'autre part les inscriptions liées aux investissements prévus dans la programmation pluriannuelle du mandat (7 195 000,00 euros)

Pour rappel, dans le cadre de l'analyse environnementale du budget, chaque dépense est évaluée selon la méthodologie proposée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (IACE). Cette cotation permet d'identifier l'impact des actions budgétaires sur la transition écologique :

- ▷ Vert : contribution favorable à la transition écologique ou à la réduction des émissions,
- ▷ Rouge : impact défavorable sur l'environnement,
- ▷ Gris : impact neutre ou non significatif,
- ▷ Bleu : action à approfondir, nécessitant une évaluation complémentaire pour déterminer son effet réel,

Les investissements courants et projets annuels

Regroupés dans une seule opération, ils se répartissent, par service gestionnaire, comme suit :

ENVELOPPE / SERVICES	DETAIL	BP 2026	BUDGET VERT 2026			
DG - Autres		50 000		50%	50%	
Ressources Humaines		20 000		50%	50%	
Espace France Services		2 000			100%	
Communication	demande moins mais 30 000€ site post élection	7 000				100%
Culture - Animations		0				100%
Matériel communautaire		10 000				
Bâtiments	MDH Fontenilles - Accueil siège	273 000	30%	30%		40%
Urbanisme - ADS - Planification	Etude réno énergétique/prépa AMI sur foncier	75 000			100%	
Mobilités	Nvx service / achat vélo	20 000				
Développement économique	Projet ZAE Péchiou, suites études ZAE Bourgogne / La Ménude...	30 000	0%			100%
Aires d'accueil gens du voyage		50 000			100%	
Transition énergétique	Divers et mobilier	3 500	0%			100%
Collecte des ordures ménagères	POINT APPORT VOLONTAIRE +BIODECHE	350 000	49%		51%	
Mécanique	INCLUS MODULE DE LAVAGE Camion PVD	250 000	12%	81%	7%	
Informatique-télécommunications	Equipement informatique	68 450		70%	30%	
Ouvrages d'art		50 000			100%	
Centres sociaux		20 000		33%	33%	33%
Total		1 278 950	20%	30%	24%	26%

Le Budget Primitif 2026 s'établit à 1 278 950 euros, avec une répartition marquée par les priorités sur :

- Les bâtiments, avec notamment des enveloppes importantes consacrée à la rénovation de la Maison des Habitants de Fontenilles, ainsi que des travaux sur l'accueil du siège.
- La gestion des déchets et la mécanique : représente un des principaux postes du ce budget des services avec 350 000 euros pour la collecte qui inclue une évolution du service pour les communes de Fontenilles et Bonrepos sur Aussonnelle vers l'apport volontaire et la filière biodéchets.

La mécanique bénéficie également d'une enveloppe conséquente de 250 000 euros, incluant un module de lavage sur le nouveau camion.

- L'urbanisme/Planification et mobilités : 75 000 euros pour les évolutions des PLU communaux et une étude sur le schéma directeur des SIG ;

Les mobilités bénéficieront de 20 000 euros dans la continuité de la création de ce service, notamment autour du vélo.

Ce budget 2026 illustre une stratégie de consolidation et de modernisation du patrimoine existant et des moyens techniques, d'amélioration du service rendu au public.

Les investissements dans le cadre du PPI :

Les crédits budgétaires 2026 du PPI dans sa dernière année sont les suivants :

Services	BP crédits 2026	COTATION BUDGET VERT			
PLUi	100 000,00			100%	
PCAET	30 000,00	100%			
Construction Centre social Plaisance Ménude	1 000 000,00	33%	33%		33%
Travaux routiers	1 400 000,00		60%	40%	
MOE VOIRIE	275 000,00		60%	40%	
Pistes cyclables	2 000 000,00	100%			
Mobilités	160 000,00			100%	
Réhabilitation pole environnement et siège	1 130 000,00	60%	40%		
Réalisation Arrêts de bus	500 000,00	100%			
Schéma directeur des eaux	600 000,00				100%
Total	7 195 000,00	52%	26%	9%	13%

L'exercice 2026 constitue la dernière année de mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement 2020-2026 et s'inscrit dans la continuité des opérations engagées lors des exercices précédents. À ce titre, plusieurs projets structurants poursuivent leur développement ou entrent en phase de réalisation, conformément aux orientations arrêtées par l'Agglomération.

Ainsi, il est prévu l'achèvement des travaux de la piste cyclable située Route de Toulouse à Léguevin, ainsi que la réalisation de la liaison cyclable Route de Léguevin à Fontenilles, contribuant à la consolidation du maillage des itinéraires de mobilités douces à l'échelle intercommunale. Parallèlement, les travaux d'aménagement des quais de bus se poursuivent, afin d'accompagner le déploiement et la montée en puissance des lignes du réseau Tisséo.

En matière d'équipements communautaires, le début des travaux de réhabilitation des locaux de la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets est programmé, conjointement à l'extension du siège de l'Agglomération, incluant notamment la construction d'une salle du Conseil. De même, le lancement des travaux de la Maison des Habitants Ménude à Plaisance-du-Touch marque une nouvelle étape dans le renforcement de l'offre d'équipements à vocation sociale, culturelle et citoyenne.

Par ailleurs, l'année 2026 verra la poursuite des études relatives aux schémas directeurs en matière d'assainissement collectif, d'eau potable et d'eaux usées, de même que la poursuite des travaux d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, document structurant pour l'aménagement et le développement du territoire.

Pour rappel, dans le cadre de l'analyse environnementale du budget, chaque dépense est évaluée selon la méthodologie proposée par l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE). Cette cotation permet d'identifier l'impact des actions budgétaires sur la transition écologique :

- ▷ Vert : contribution favorable à la transition écologique ou à la réduction des émissions,
- ▷ Rouge : impact défavorable sur l'environnement,

▷ Gris : impact neutre ou non significatif,

▷ Bleu : action à approfondir, nécessitant une évaluation complémentaire pour déterminer son effet réel,

Le chapitre 4582 : Les opérations pour comptes de tiers

Chapitre		BT 2024	BP 2025	Evolution en euros	Evolution en pourcentage
4581	Opérations pour compte de tiers	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00%

Les opérations pour compte de tiers permettent l'inscription des refacturations des opérations réalisées pour le compte d'une autre collectivité en délégation maîtrise d'ouvrage. Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes.

3. Le Budget Annexe – Zones d’activités économiques Génibrat.

Le déficit de ce budget annexe a été comblé en 2025.

Les dépenses d’entretien et de propreté spécifiques à la zone sont désormais prises en charge par le budget général, et non plus par ce budget annexe.

Le budget annexe est maintenu sans nouvelles écritures, tant qu’un terrain reste en instance de vente ou dans l’attente d’un projet d’aménagement.

BA GENIBRAT : BP 2026 - Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2025	BP 2026	Chapitres	Crédits 2025	BP 2026
002 : Déficit reporté de fonctionnement	351 079,00	0,00	002 : Excédent reporté fonctionnement	0,00	
011 : Charges à caractère général	50 000,00	0,00	70 : Produits des services	0,00	0,00
65 : Autres charges gestion courante	10,00	0,00	74 : Dotations et participations	50 000,00	0,00
67 : Charges exceptionnelles	0,00	0,00	75 : Autres produits de gestion courante	1 587,33	0,00
022 : Dépenses imprévues fonctionnement	0,00	0,00		0,00	
023 : Virement à section d'investissement	0,00			0,00	
042 : Opérat. ordre entre sections 71355	0,00	0,00	042 : Opérat. ordre entre sections 7133	349 501,67	0,00
Total dépenses	401 089,00	0,00	Total recettes	401 089,00	0,00

BA GENIBRAT BP 2026 - Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Crédits 2025	BP 2026	Chapitres	Crédits 2025	BP 2026
001 : Solde d'exécution d'investissement reporté			001 : Solde d'exécution investissement reporté	0,00	
20 : Immobilisations incorporelles			16 : dette sur collectivité de rattachement 16874	349 501,67	
21 : Immobilisations corporelles	0,00	0,00			
040 : Variation de stock terrains 3551	349 501,67	0,00	040 : Variation de stock terrains 3555	0,00	0,00
020 : Dépenses imprévues d'investissement					
Total dépenses d'investissement	349 501,67	0,00	Total recettes d'investissement	349 501,67	0,00